



Avoir été résilié mais reçu nouvelle vignette

Par **lorianna**, le **05/03/2015** à **17:44**

Bonjours a tous je souhaite avoir quelque renseignement s'il vous plait.

Alors mon assurance ma résilier pour cause de deux sinistre... courrier que j'ai reçu il y a 3 Mois.

mais hier j'ai reçu la nouvelle vignette qui est valable jusqu'en 2016.

On ma dit que si l'assurance me prélevé ce mois ci ils sont obliger de me reprendre??? Est vrai??? Y_a t'il des texte de loi pour cela??? Merci pour votre attension et votre temps.

MERCI

Par **chaber**, le **06/03/2015** à **09:46**

bonjour,

vignette et carte verte ne constituent qu'une présomption d'assurances **sans toutefois être une preuve absolue de garantie**

Si l'assureur a bien résilié dans les règles (LRAR et respect du préavis) le contrat n'existe plus et l'assureur vous l'opposera en cas de sinistre.

Une erreur, souvent informatique, peut très bien intervenir.

Par **moisse**, le **06/03/2015** à **11:47**

Bonjour,

En lecture de votre exposé, j'en déduis que vous ne bénéficiez plus d'une couverture pour votre véhicule automobile.

Il est donc temps de vous en préoccuper plutôt que d'apporter foi à des renseignements glanés de ci ou de là sans réelle consistance juridique.

Par **chaber**, le **06/03/2015** à **15:24**

Les assureurs sont obligés de tenir un registre pour les LRAR qu'ils envoient.

[citation] Le consommateur toujours perdant face aux assureurs puissants qui font des erreurs et les trompent avec de fausses attestations , c'était le passé maintenant c'est fini [/citation]peut-être fini pour vous mais pas pour la jurisprudence.

Sinistre: l'assureur refusera la prise en charge.

Lorianna devra aller en justice.(voire en Cassation). L'assureur sera condamné à rembourser les cotisations indues sur un contrat qui a cessé d'exister

L'assureur justifiera son envoi LRAR, produira l'AR

[citation] Alors mon assurance ma résilier pour cause de deux sinistre... courrier que j'ai reçu il y a 3 Mois.

[/citation] confirmation de Lorianna.

àgoofyto8

Avec vos judicieux conseils, si Lorianna devait aller en justice, il vous appartiendrait de prendre en charge tous les frais jusque la Cassation si nécessaire

Par **lorianna**, le **08/04/2015** à **20:07**

merci d'avoir pris le temps de me répondre... finalement mon assurance ma assurer qu'il y avait pas résiliation en cours... que tout est normal...